



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Présenté dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action
gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le 7 juillet 2023

Table des matières

Introduction	6
• Constats généraux	6
• La nécessaire prise en compte de la spécificité montréalaise	7
• Un continuum d'intervention : atténuer, sortir et éviter	8
• Aperçu des recommandations	9
• Synthèse des recommandations	10
Partie I : Le partenariat	11
<i>Recommandation 1 : Miser sur un partenariat entre la métropole et le gouvernement du Québec orienté autour d'une ambition commune</i>	12
• Pourquoi établir une cible commune?	12
• Pourquoi viser la sortie de la pauvreté de 140 000 personnes?	12
• Pourquoi une majorité de femmes?	13
• Les attentes de la Ville de Montréal envers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	13
• Reddition de comptes et suivi	14
<i>Recommandation 2 : Mettre en place une entente globale et un cadre fiscal qui prend compte de l'Effet métropole</i>	14
• Renforcer l'autonomie par un cadre juridique et fiscal adéquat	15
• Les enjeux de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion au cœur du prochain cadre fiscal	15
<i>Recommandation 3 : Renouveler, renforcer et bonifier considérablement l'Entente (Alliances pour la solidarité) entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'atteindre la cible commune de sortir 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté</i>	16
• Entente Ville-MESS 2018-2023 : priorités d'action et populations ciblées	16
<i>Recommandation 4 : Reconnaître du rôle des organismes communautaires, en tant que partenaires incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>	17
Partie II : Les interventions	19
<i>Recommandation 5 : Contribuer à la mise en place de quartiers intégrés, inclusifs et solidaires (QIR)</i>	20
• Agir de concert en faveur de l'équité sociale et territoriale	20
<i>Recommandation 6 : Favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat et abordable pour toutes les Montréalaises et les Montréalais</i>	21
• Une crise importante du logement à Montréal	22
• L'importance de la complémentarité des interventions gouvernementales	23
• Pour un meilleur accompagnement des ménages locataires connaissant une précarité résidentielle	24
• La lutte à l'insalubrité	25
• Le respect des droits des locataires	25

<i>Recommandation 7 : Assurer l'accès à une alimentation saine, en quantité suffisante et à proximité pour les populations vulnérables</i>	26
<i>Recommandation 8 : Reconnaître l'importance des camps de jour pour les ménages montréalais, au même titre que l'école et les services de garde</i>	27
<i>Recommandation 9 : Renforcer le partenariat entre la Ville de Montréal et le bureau de Services Québec du MESS, pour assurer la disponibilité d'une offre de services inclusive</i>	29
• L'accès à un emploi qui répond aux besoins et aux aspirations des personnes : un outil puissant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	30
• Des clientèles vulnérables qui demeurent sans services	31
<i>Recommandation 10 : Reconnaître l'importance des initiatives locales d'économie sociale et assurer la disponibilité d'un soutien gouvernemental bonifié</i>	32
Conclusion	35
Bibliographie	38
Annexe	45

Introduction

La Ville de Montréal salue l'initiative du gouvernement du Québec de consulter les partenaires dans le cadre de l'élaboration de son quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Montréal saisit cette opportunité pour mettre en lumière les réalités, les besoins en présence, ainsi que les efforts déployés sur le terrain.

Afin de réduire de manière significative la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville propose également un partenariat consolidé avec le gouvernement du Québec. Il s'agit d'un appel sans équivoque à travailler ensemble, en tant que véritables partenaires, à l'essor économique, social et culturel de la métropole, et ce, au bénéfice de toute la population.¹ Dix recommandations sont présentées. Elles visent à réduire significativement la pauvreté dans la métropole et faire une réelle différence dans la vie des personnes vulnérables qui y résident.

La Ville de Montréal a pris en considération les documents de consultation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). La perspective retenue dans les pages qui suivent se veut transversale, c'est-à-dire que les initiatives et mesures proposées sont susceptibles d'avoir un impact sur divers enjeux et de toucher plusieurs segments de la population. Une fiche populationnelle accompagne le mémoire en annexe. Elle permet d'identifier certains constats et enjeux spécifiques aux populations vulnérables en présence et de mettre en lumière des leviers de la Ville de Montréal pour y remédier.

Constats généraux

Plus de 40 % de la pauvreté du Québec se trouve à Montréal. En 2019, cela représentait plus de 280 000 personnes qui vivaient sous le seuil de la mesure du panier de consommation.² Le taux de pauvreté dans l'agglomération frôle d'ailleurs le double de ce qui est observable dans l'ensemble de la province, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

		Montréal en statistiques Taux de pauvreté 2015-2020 ³
	2015	2020
Montréal (agglomération)	17,9	11,0
Montréal (RMR)	14,3	7,5
Québec	12,3	6,4
Canada	14,5	8,1

Ajoutons que 15,5 % des familles montréalaises vivent sous le taux du faible revenu (2019), comparé à 9,3 % pour l'ensemble du Québec.⁴

Au-delà des portraits statistiques, la Ville et ses partenaires sur le terrain partagent des constats similaires :

- La pénurie de logement perdure et des milliers de ménages montréalais n'ont pas les revenus nécessaires pour payer leur logement et assurer la réponse à leurs besoins essentiels (1 ménage sur 5 dans le Grand Montréal)⁵;
- L'insécurité alimentaire touche un nombre grandissant de Montréalaises et Montréalais (1 personne sur 4 sur l'île de Montréal)⁶;
- L'itinérance est un phénomène en croissance dans tous nos quartiers. Les services d'hébergement d'urgence débordent et le visage de l'itinérance se diversifie (ex. : augmentation du nombre de demandeurs d'asile dans les refuges⁷);
- Le niveau de détresse psychologiques est plus élevé dans la métropole, notamment chez les femmes⁸;
- Il persiste des disparités socio-économiques entre les personnes blanches et les personnes autochtones, racisées, immigrantes, en situation de handicap, LGBTQ2+, etc.⁹;
- Un grand nombre de personnes autochtones résident ou transitent par la métropole. Ils sont confrontés de manière importante à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination, à des problèmes de logement et sont plus susceptibles de vivre en situation d'itinérance.¹⁰

Bien que la combinaison des politiques de redistribution de la richesse déployées par les gouvernements provincial et fédéral¹¹, pendant la pandémie, a permis de réaliser certains progrès dans la réduction de la pauvreté ces dernières années, les enjeux montréalais ne fléchissent pas. De plus, la fin de ces mesures d'aide replonge bon nombre de personnes vers plus de précarité, alors que plusieurs éléments conjoncturels se cumulent et affectent de manière disproportionnée les plus vulnérables. Mentionnons, à titre d'exemples :

- Les impacts du taux d'inflation, le plus important des 40 dernières années (il a atteint 6,7 % en 2022), sur le coût des biens de consommation et des denrées;
- Les conséquences marquées pour les populations vulnérables et l'occurrence croissante des phénomènes liés aux changements climatiques dans la métropole;
- Le contexte international difficile, qui mène à des mouvements migratoires sans précédents, particulièrement vers Montréal.¹²

Montréal exhibe une fracture sociale et économique importante. Trop de personnes n'arrivent pas à tirer avantage des opportunités qu'offre la métropole du Québec. Plusieurs solutions ponctuelles sont déployées, mais elles ne permettent de répondre que partiellement aux enjeux en présence. En contrepartie, la Ville est de plus en plus sollicitée pour répondre à des besoins d'intervention plus directs auprès des personnes vulnérables. Il appert d'assurer une collaboration accrue entre la Ville et le gouvernement et que celui-ci facilite l'élaboration et la mise en place rapidement de mesures de soutien structurantes pour faire face à l'ampleur du besoin.

La nécessaire prise en compte de la spécificité montréalaise

La Ville constate une augmentation significative (+ 205 % entre 2023 et 2022¹³ – cela exclut certains investissements dont ceux réalisées en arrondissement) de ses investissements en développement social, à partir de ses propres budgets. Investissements sociaux de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6,7 M\$	7,8 M\$	10,3 M\$	14,3 M\$	15,4 M\$	17,8 M\$	16,3 M\$	16,7 M\$	17,8 M\$	20,6 M\$

Cela est tributaire de cette croissance importante des besoins et des demandes de soutien, mais aussi de la diminution de soutiens disponibles pour les acteurs locaux¹⁴ et au recentrage des actions des acteurs institutionnels autour de leur mission¹⁵. Cela a amené un déplacement de certaines responsabilités, autrefois assumées par le gouvernement du Québec, vers la Ville et les arrondissements. Or, ces responsabilités ne relèvent pas du milieu municipal et le financement actuel de la métropole, principalement issu de la taxation foncière, ne permet pas d'avoir les leviers requis pour intervenir en ces matières. Le gouvernement du Québec demeure un partenaire incontournable pour soutenir les partenaires et rendre disponible les ressources. Forte de sa connaissance de ses quartiers et de ses populations, la Ville de Montréal souhaite collaborer avec lui afin de s'assurer de la mise en place de mesures permettant de prendre en compte les besoins et les spécificités montréalaises.

Le cumul et l'intensité des enjeux liés à la pauvreté et l'exclusion sociale sont particulièrement importants dans la Métropole. Cette spécificité doit être davantage reconnue par les partenaires gouvernementaux. Dans un tel contexte, un partenariat renouvelé prend tout son sens pour mieux unir, arrimer les forces de chaque palier gouvernemental, assurer la cohérence des interventions et ainsi décupler l'impact des efforts déployés sur le territoire montréalais.

Un continuum d'intervention : atténuer, sortir et éviter

La pandémie a démontré l'impact positif des investissements sociaux substantiels des paliers gouvernementaux sur le taux de pauvreté, mesuré par Statistique Canada, à partir de la mesure du panier de consommation (MPC). L'aide aux personnes était néanmoins trop ponctuelle pour avoir un impact à long terme. Il importe aussi de rappeler que « sortir de la pauvreté » équivaut, selon la MPC, à atteindre un niveau de vie très modeste, qui permet à peine de couvrir certaines dépenses de bases comme la nourriture, les vêtements, le transport et le logement, notamment pour une famille de référence¹⁶.

Un revenu légèrement au-dessus du seuil de la MPC n'équivaut pourtant pas à une sortie de la pauvreté, comme le suggère par ailleurs la définition plus englobante de la pauvreté inscrite dans la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) :

Pour l'application de la présente loi, on entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain **qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.**¹⁷

Trois grands champs d'intervention se dessinent à travers cette définition :

- **Atténuer** les effets de la pauvreté à travers une réponse aux besoins de base;

- **Sortir** les personnes de la pauvreté en leur permettant d'accéder aux ressources, aux moyens, aux choix et aux pouvoirs nécessaires pour acquérir leur autonomie économique et favoriser leur intégration et leur pleine participation à la société;
- **Éviter** que des personnes glissent dans la pauvreté et l'exclusion sociale, en s'assurant qu'elles maintiennent leur autonomie économique, tout en favorisant l'intégration et la participation à la société des plus vulnérables.

Côte à côte, ces trois champs structurent un continuum d'intervention qui permet de mieux guider l'action des paliers gouvernementaux. En outre, ce continuum permet de mettre en évidence l'importance de la dimension préventive¹⁸.

En plus des démarches initiées par les partenaires gouvernementaux, la Ville, en tant que gouvernement de proximité, peut jouer un rôle déterminant, notamment à travers le développement de milieux de vie solidaires et inclusifs. En effet, l'une des premières responsabilités et un puissant levier de transformation de la métropole est l'aménagement de son territoire. À cet égard, le développement du programme des quartiers inclusifs et résilients (QIR) (détaillé à la recommandation 5) vise précisément à renforcer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité d'actions concertées.

Ainsi, la situation actuelle impose un engagement commun de chacun des paliers gouvernementaux qui tient compte des trois dimensions du continuum d'intervention et qui fait sien deux prémisses de bases :

- **Il n'y a pas de sortie de pauvreté si les personnes ne font que répondre à leurs besoins de base;**
- **Il est impossible de marquer des avancées réelles si davantage de personnes ne cessent de glisser en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.**

Enfin, il importe d'asseoir ce continuum sur les principes d'équité et de respect des droits, tout en prenant en considération l'accumulation des formes de précarité, de vulnérabilité ou de discrimination, susceptibles d'accentuer l'insécurité des Montréalaises et des Montréalais. Pour ce faire, l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil clé.

Aperçu des recommandations

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique de défendre les droits économiques et sociaux et d'assurer la protection et l'épanouissement des personnes. L'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* manifeste clairement cet engagement envers les Montréalaises et les Montréalais :

« La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap¹⁹. ».

Dans son premier Plan stratégique *Montréal 2030*, la Ville s'est d'ailleurs fermement engagée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté.

Les dix recommandations qui suivent, visent à préciser comment le renouvellement et le renforcement du partenariat avec le gouvernement du Québec permettront de répondre à ce défi.

Synthèse des recommandations

Partie I : Le partenariat		Partie II : Les interventions	
R1	Miser sur un partenariat entre la métropole et le gouvernement du Québec orienté autour d'une ambition commune	R5	Contribuer à la mise en place de quartiers intégrés, inclusifs et solidaires (QIR)
R2	Mettre en place une entente globale et un cadre fiscal qui prend en compte l'Effet métropole	R6	Favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat et abordable pour toutes les Montréalaises et Montréalais
R3	Renouveler, renforcer et bonifier considérablement l'Entente (Alliances pour la solidarité) entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, afin d'atteindre la cible commune de sortir 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté	R7	Assurer l'accès à une alimentation saine, en quantité suffisante et à proximité pour les populations vulnérables
R4	Reconnaître la reconnaissance du rôle des organismes communautaires, en tant que partenaires incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale	R8	Reconnaître l'importance des camps de jour pour les ménages montréalais, au même titre que l'école et les services de garde
		R9	Renforcer le partenariat entre la Ville de Montréal et le bureau de Services Québec du MESS, pour assurer la disponibilité d'une offre de services inclusive
		R10	Reconnaître l'importance des initiatives locales d'économie sociale et assurer la disponibilité d'un soutien gouvernemental bonifié

Partie I : Le partenariat

R1 Miser sur un partenariat entre la métropole et le gouvernement du Québec orienté autour d'une ambition commune

Les investissements sociaux des dernières années ont eu un impact important en matière de réduction de la pauvreté. En regard du caractère multidimensionnel et de l'évolution de la pauvreté, il importe maintenant de s'assurer de mettre en place des mesures concertées et complémentaires, qui auront des effets pérennes et qui seront toujours davantage susceptibles de combler les besoins des plus vulnérables.

En vue de l'élaboration prochaine du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville de Montréal propose donc au gouvernement du Québec d'orienter le partenariat entre la métropole et le gouvernement du Québec autour d'une cible commune et ambitieuse :

Lutter activement contre la pauvreté au Québec en sortant 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté, dont une majorité de femmes, d'ici 2030

Si la cible proposée est illustrée ici par l'exemple montréalais, l'argumentaire qui suit est certainement valable pour l'ensemble du Québec. Lorsque Montréal rayonne et prospère, c'est tout le Québec qui bénéficie des retombées (économiques, sociales, culturelles, etc.) qui en découlent.

Pourquoi établir une cible commune?

L'établissement d'une cible de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permet d'établir un objectif commun, clair et partagé. Un point de ralliement à partir duquel l'ensemble des acteurs impliqués s'engagent à mettre en œuvre des actions menant à l'atteinte de cette ambition commune.

Cet objectif partagé facilitera l'élaboration d'indicateurs clairs et adaptés au contexte local et la mesure des résultats. Mesurer et évaluer les politiques publiques et les programmes s'y rattachant s'avère en effet une démarche essentielle pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés et assurer l'imputabilité des démarches auprès de la population²⁰. Enfin, le travail partenarial nécessaire pour l'atteinte de cette cible permettra de miser sur la complémentarité de nos leviers respectifs. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons réussir!

Pourquoi viser la sortie de la pauvreté de 140 000 personnes?

Les recensements de 2016 et de 2021 démontrent des avancées en matière de lutte à la pauvreté, mais elles demeurent uniquement basées sur la mesure du panier de consommation comme seuil de sortie de la pauvreté. Ces données illustrent néanmoins qu'il est possible, en cinq ans, de réduire la pauvreté de près de 50 %²¹ avec une volonté et des investissements conséquents.

Notre proposition de sortir 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté s'appuie également sur la MPC, qui demeure la mesure la plus consensuelle pour suivre les situations de pauvreté à partir des besoins de base²². Or, l'atteinte de la MPC ne devrait pas être la destination finale. À titre d'exemple, l'utilisation du revenu viable²³, en complément de

la MPC, pourrait permettre de s'inscrire davantage en cohérence avec la définition de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2002.

Pourquoi une majorité de femmes?

Les femmes sont plus à risque que les hommes d'avoir des revenus, après impôts, de moins de 30 000 \$ et donc de se retrouver en situation de pauvreté. Le revenu d'emploi annuel des femmes est en moyenne plus faible que celui des hommes (56 000 \$ pour les femmes et de 63 600 \$ pour les hommes). Ces inégalités sont toujours présentes à la retraite, et ce, toutes situations familiales confondues.

De plus, 81,3 % des parents de familles monoparentales à faible revenu, en 2020, sont des femmes (10 960 mères en charge de familles monoparentales étaient en situation de pauvreté en 2020 dans l'agglomération de Montréal²⁴). Les femmes qui cumulent une appartenance à plusieurs groupes minorisés (immigrantes et minorités visibles) ont des risques plus élevés que les hommes de vivre de la discrimination en matière de logement ou dans les espaces publics et les transports en commun.²⁵

Ces quelques exemples ne couvrent pas l'ampleur des enjeux en matière d'égalité. La persistance des inégalités entre les sexes est bien réelle et nécessite un engagement sans équivoque de l'ensemble des partenaires gouvernementaux et des interventions ciblées. Pour être équitable, la cible de réduction de pauvreté et d'exclusion sociale doit inévitablement être soumise aux principes de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

Les attentes de la Ville de Montréal envers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La pauvreté et l'exclusion sociale entraînent des coûts directs et indirects divers et importants parce qu'ils multiplient ou intensifient les enjeux sociaux : santé, décrochage scolaire, violence chez les jeunes, itinérance, etc. Ce phénomène est bien présent à Montréal. Comme le soulignait récemment le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, tolérer la pauvreté coûte cher :

« En 2008, les coûts de la pauvreté atteignent de 15,7 à 17,0 milliards de dollars annuellement, ou l'équivalent de 5,8 % à 6,3 % du PIB. L'investissement de la valeur équivalente en prévention pour agir sur les déterminants de la pauvreté entraînerait des répercussions prépondérantes sur la réduction, voire l'élimination de la pauvreté.²⁶ ».

À travers la cible de réduction de la pauvreté et de l'exclusion proposée, le MESS et la Ville sont appelés à s'allier pour mobiliser ensemble les partenaires de l'écosystème de la solidarité sociale, en regard de leurs rôles et de leurs responsabilités, pour :

- Affirmer la volonté commune de collaborer et d'assurer la cohérence, l'efficacité et la complémentarité de leurs actions;
- Rendre disponible un financement adéquat pour soutenir des initiatives, des mesures et des programmes qui ont un impact concret dans la vie des populations vulnérables ou à risque de le devenir;
- Reconnaître les enjeux spécifiques auxquels les femmes sont confrontées, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

De plus, Montréal doit pouvoir compter sur les efforts du gouvernement du Québec, pour jouer un rôle de leadership dans la mobilisation de ses différents ministères qui ont tous un impact ou une part de responsabilité en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. De son côté, la Ville s'engage aussi à mobiliser les forces vives de la société civile, les fondations et le secteur privé pour unir leurs efforts sur son territoire.

Reddition de comptes et suivi

La Ville de Montréal souhaite collaborer davantage et directement avec le MESS, via la mise en place d'une instance de suivi constituée de représentants administratifs de niveau décisionnel issus de nos organisations respectives. Dans une perspective de complémentarité de nos rôles et responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le mandat de cette instance serait de produire une reddition de comptes, de suivre l'évolution de la cible commune, de mesurer les effets des actions mises en œuvre au moyen d'indicateurs et apporter les ajustements au besoin. Ce serait également l'occasion de partager de l'information, de rester à l'affût d'enjeux émergents et d'avoir l'agilité pour y répondre.

R2 Mettre en place une entente globale et un cadre fiscal qui prend en compte l'Effet métropole

La métropole est attractive et dynamique, toutefois le rayonnement et la prospérité économique de Montréal ne profitent pas à l'ensemble de sa population. Malgré la présence de ressources et d'opportunités variées sur le territoire montréalais, une frange croissante de la population ne peut en bénéficier et demeure en situation de précarité. Les inégalités se creusent et les enjeux sociaux persistent. Ce paradoxe, c'est l'« Effet métropole ». Davantage que dans les villes de taille moyenne, cet « Effet métropole » est susceptible d'accroître les inégalités socio-économiques et d'inscrire les populations confrontées à plusieurs facteurs de vulnérabilité dans une rupture sociale, voire une désaffiliation.

Pour faire face à cette contradiction, la Ville de Montréal doit mobiliser ses propres ressources et ses partenaires (dont le gouvernement du Québec et du Canada), afin de mettre en place des conditions favorables et pérennes permettant à l'ensemble de sa population de tirer avantage, notamment au niveau économique, des bénéfices que comportent une métropole comme Montréal.

En tant que gouvernement de proximité, la Ville joue un rôle prépondérant dans le soutien à sa population. Elle est fortement sollicitée pour son expertise et son leadership pour faire face à divers enjeux, et ce, à tous les niveaux (local, régional, provincial, national). De plus, Montréal doit relever le défi des urgences (migratoires, climatiques ou sanitaires) ce qui demande des investissements considérables. Cela survient alors que l'on observe un glissement progressif de certaines responsabilités et dépenses du gouvernement du Québec vers le milieu municipal sans les sommes nécessaires pour y faire face.

Comme le souligne également l'UMQ²⁷, bien que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'agir en matière de développement communautaire :

« Le rôle des municipalités n'a jamais été clairement établi. Leurs champs d'action dans des domaines traditionnellement associés à la santé et aux services sociaux sont particulièrement ambigus, notamment en ce qui concerne l'itinérance, la santé mentale ou la

sécurité alimentaire. Elles sont souvent appelées à intervenir de manière urgente, puisque le manque de services en ces domaines a des impacts directs dans la vie quotidienne de leur population. ».

Renforcer l'autonomie par un cadre juridique et fiscal adéquat

La Ville de Montréal a obtenu en 2016, de manière formelle, le statut de métropole du Québec. Ce statut de métropole est accompagné d'une loi (121) qui augmente l'autonomie et les pouvoirs de la Ville et est assujettie à la mise en œuvre de Entente-cadre « Réflexe Montréal » relative aux engagements du gouvernement du Québec envers Montréal.

La Ville de Montréal a la possibilité de négocier différentes ententes sectorielles qui lui permettent d'exercer une plus grande autonomie et lui attribue les pouvoirs accrus dans certains domaines d'actions. Or, les pouvoirs de la Ville, définis dans le cadre de la loi 121, demeurent en grande partie tributaires des ententes qui sont conclues conformément aux politiques et aux orientations du gouvernement du Québec. Ces dernières années, il a été possible de noter l'insuffisance des sommes rendues disponibles via ces ententes pour faire face à l'ampleur des besoins en présence (par exemple, en matière de lutte à l'itinérance, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, pour la construction de logements sociaux et abordables, de lutte contre la pauvreté, etc.). De plus, le niveau d'autonomie et la marge de manœuvre octroyée à la Ville varie grandement d'un ministère à l'autre.

En plus de s'assurer de la prise en compte des spécificités montréalaises dans le prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville réitère l'importance de mettre en place une entente globale avec le gouvernement du Québec, qui permette la prise en compte de l'Effet métropole.

Les enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au cœur du prochain cadre fiscal

En effet, la reconnaissance des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit aussi se concrétiser dans une perspective financière et fiscale sur le plan du cadre financier et fiscal. Nous l'avons mentionné précédemment, les compétences et les sources actuelles de financement de la Ville, issues principalement de la taxe foncière, ne permettent pas à la métropole de disposer des leviers requis pour intervenir adéquatement sur tous les enjeux sociaux.

Le constat est clair, le cadre financier et fiscal, qui date du siècle dernier, ne répond plus à la réalité des villes. Montréal doit diversifier ses sources de revenus. Pour explorer davantage cet enjeu, la Ville a d'ailleurs organisé, en novembre 2022, un Forum sur la fiscalité montréalaise. Cet exercice se poursuivra à l'automne 2023, avec la tenue d'un sommet sur la fiscalité municipale²⁸, puis en décembre 2024, lors des négociations pour le renouvellement du pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.

Pour être pleinement reconnue, l'Effet métropole doit être considéré en amont de la production de lois, de règlements, de programmes, de politiques ou des ententes qui concernent la Ville. Il doit également être au cœur des discussions entourant la mise en place d'un cadre fiscal juste, qui offre à Montréal les moyens financiers adéquats et pérennes pour faire face à l'ampleur des responsabilités qui lui sont réellement dévolues. Le renouvellement de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sera une excellente opportunité d'aller en ce sens et d'intégrer la spécificité

des enjeux sociaux montréalais en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de clarifier conjointement les rôles et les responsabilités de chaque palier gouvernemental.

R3 Renouveler, renforcer et bonifier considérablement l'Entente (Alliances pour la solidarité) entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'atteindre la cible commune de sortir 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté

La Ville de Montréal et le MESS comptent sur 20 ans de collaboration en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui se sont traduits par la signature de six ententes administratives (Entente Ville-MESS). Celles-ci ont permis de financer des centaines d'initiatives locales et régionales auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Indispensable, cette Entente est un levier prioritaire pour consolider l'offre de services communautaires, soutenir l'innovation et la concertation des milieux montréalais. Le gouvernement a d'ailleurs enchâssé l'importance des Ententes dans certains textes législatifs comme la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002).²⁹

Montréal en action

Entente Ville-MESS – Moyenne annuelle 2012-2021 :

- 393 projets soutenus
- 293 organismes

L'approche territoriale privilégiée par l'Entente, qui reconnaît l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et priorités d'action de leurs milieux, a permis le développement d'une concertation locale et régionale forte, axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des priorités identifiées par la Ville et ses partenaires locaux dans le cadre de l'Entente 2018-2023 pour répondre aux enjeux et besoins spécifiques en présence.

Entente Ville-MESS 2018-2023 : priorités d'action et populations ciblées

Priorités d'action	Populations ciblées
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire • Prévention et réduction de l'itinérance • Accessibilité universelle • Réconciliation avec les peuples autochtones • Sécurité urbaine • Insertion socio-professionnelle • Persévérance scolaire et réussite éducative • Égalité et non-discrimination • Accès aux activités culturelles, sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes • Enfants, jeunes et familles • Personnes âgées • Personnes autochtones • Personnes en situation d'itinérance • Personnes ayant des limitations fonctionnelles • Personnes immigrantes • Nouvelles arrivantes, nouveaux arrivants • Personnes racisées

Priorités d'action	Populations ciblées
et de loisirs <ul style="list-style-type: none"> • Participation citoyenne et engagement social • Revitalisation urbaine intégrée • Renforcement de la concertation • Cohabitation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes LGBTQ2+

La Ville prend acte de la bonification de l'Entente de 1,8 M\$ octroyée pour l'année 2023-2024, totalisant un investissement de 11,8 M\$. Or, vu les nombreux défis qui s'imposent et la nécessité de s'adapter et de développer des initiatives porteuses pour y répondre, Montréal compte sur une bonification plus importante de l'entente, et ce, pour une durée de cinq ans, afin de sortir 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté, dont une majorité de femmes, d'ici 2030.

R4	<p><i>Reconnaître la reconnaissance du rôle des organismes communautaires, en tant que partenaires incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un financement à la mission bonifié et récurrent pour les organismes; • Mettre en place rapidement des mesures de soutien ciblées, visant l'accès aux locaux pour les organismes communautaires montréalais (ex. : relocalisation, maintien dans les lieux, acquisition, améliorations locatives, etc.); • Créer et soutenir une mesure particulière en infrastructure, visant à faciliter notamment la construction et la rénovation d'installations communautaires à Montréal.
-----------	--

Alors qu'un bon nombre de Montréalaises et de Montréalais se retrouvent à risque ou en situation de précarité, l'écosystème communautaire est lui aussi fragilisé. Les cadres budgétaires actuels sont source de défis pour le milieu. Ils limitent sa capacité à offrir des conditions de travail compétitives, telles que des salaires attractifs, des assurances collectives et des régimes de pensions. Cela entraîne des difficultés de recrutement de travailleurs qualifiés, en particulier dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Puis, le roulement du personnel fragilise les organismes et engendre une charge de travail supplémentaire pour l'équipe qui reste en poste. Enfin, il peut en résulter des coûts supplémentaires liés aux processus de recrutement, à la formation et à la perte d'expertise.

Afin d'assurer que les services de première ligne offerts par les organismes communautaires aux populations en situation de vulnérabilité soient solides, fiables et offertes dans les meilleures conditions possibles, il est crucial que le gouvernement du Québec garantisse un financement à la mission adéquat et récurrent, et qui prend davantage en considération les réalités locales (ex. : le coût réel des locaux dans la métropole, etc.).

La crise d'accès à des locaux abordables, accessibles et adaptés aux activités des organismes s'amplifie. L'augmentation des frais de loyers et l'accélération du phénomène de reprise et de vente de bâtiments, notamment gouvernementaux, où logeaient des organismes y contribuent grandement. La Ville observe un recentrage plus strict des actions

de certains partenaires gouvernementaux vers certains volets de leurs missions. Mentionnons à titre d'exemple le domaine l'éducation, où les centres de services scolaires sont contraints de revoir leurs besoins en termes d'espace, en cohérence avec le financement et les directives émises par le ministère de l'Éducation. Alors qu'historiquement³⁰ les écoles ont hébergé certains services complémentaires (CPE, Centres d'éducation populaire, etc.) et des organismes communautaires, où plusieurs d'entre eux sont maintenant évincés et doivent se relocaliser de manière urgente. Plusieurs d'entre eux se retournent vers la Ville pour obtenir du soutien.

Soucieuse de l'impact de cette situation, qui met à risque des écosystèmes entiers de services et de solidarité, Montréal lance un appel à une cohérence gouvernementale renforcée. Pour le bénéfice de l'ensemble de la population, les partenaires gouvernementaux doivent mieux anticiper les conséquences de leurs actions, communiquer davantage ensemble, accroître la complémentarité de leurs initiatives et être proactif pour la recherche de solutions cohérente avec les besoins locaux.

Montréal en statistiques

- Les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre du secteur communautaire. Une grande proportion de travailleuses n'ont pas d'assurance collective et ne peuvent envisager une retraite en raison de leur situation précaire.³¹
- Près d'une cinquantaine d'organismes montréalais sont touchés par un avis d'éviction. Ces avis visent 13 bâtiments scolaires pour l'année 2023.³²
- Seulement 47,98 % des organismes montréalais reçoivent un financement à la mission, alors que cette proportion est de 57,50 % pour l'ensemble des organismes du Québec. Cela nuit à assurer une stabilité dans l'intervention.³³

Afin de maîtriser l'urgence actuelle de la relocalisation de près d'une cinquantaine d'organismes, les ministères porteurs et le MESS sont des acteurs incontournables. Des mesures de soutien et d'accompagnement ciblées doivent être déployées rapidement pour assurer la stabilité locative des organismes. De plus, la Ville demande à ce que son expertise et sa connaissance des réalités propres à la métropole soient mises à contribution et demande de pouvoir collaborer dès le début du processus à l'élaboration du [programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires](#), piloté par le MESS, afin de contribuer à son applicabilité sur le terrain.

Montréal en action

La Ville de Montréal a adopté, en juin 2021, la [Politique montréalaise pour l'action communautaire](#). Elle a pour but de reconnaître la grande contribution du milieu communautaire montréalais à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais et de respecter et valoriser son autonomie.

Toujours dans cette perspective d'offrir une meilleure stabilité locative aux organismes et d'optimiser les investissements en soutenant un plus grand nombre de partenaires simultanément, la Ville demande la mise en place d'un fonds destinés à la construction, à l'acquisition et à la rénovation de bâtiments, visant à **créer et à renforcer la mise en place d'installations communautaires solidaires au sein des quartiers**.

Partie II : Les interventions

R5 Contribuer à la mise en place de quartiers intégrés, inclusifs et solidaires (QIR) :

- Assurer une collaboration accrue entre les partenaires institutionnels (fédéraux et provinciaux) et la Ville, pour favoriser la réalisation de projets porteurs, plus particulièrement dans les quartiers prioritaires;
- Soutenir financièrement la démarche de Quartiers inclusifs et résilients (QIR) de la Ville de Montréal, en prévoyant un financement dédié du gouvernement du Québec.

L'aménagement du territoire a une incidence directe sur le bien-être de la population et est un levier essentiel de toute démarche préventive en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les actions de la Ville sont notamment guidées par la volonté de favoriser des milieux de vie favorables à la santé urbaine et au bien-être de la population.

Montréal en action

- La Ville dispose d'[outils](#) pour agir dans ce domaine d'action. Le [Plan d'urbanisme et de mobilité 2050](#) (PUM), en élaboration présentement, se veut structurant pour la planification du territoire. Il aura un impact déterminant sur les modes de vie des Montréalaises et des Montréalais. Fort d'une consultation en plusieurs étapes des organisations, des milieux sociaux, économiques, communautaires, culturels, environnementaux et institutionnels de la métropole, il proposera une vision des quartiers de demain. Ceux-ci seront inclusifs, dynamiques, axés sur l'accessibilité de services de proximité, la mobilité durable et une meilleure résilience aux changements climatiques.
- La Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie. Celui-ci vise à localiser les milieux de vie cumulant des vulnérabilités urbaines afin de susciter la priorisation et la convergence des investissements municipaux vers ces lieux. Cet outil participe à l'engagement de la Ville de Montréal envers l'équité territoriale, une priorité centrale de Montréal 2030.

Agir de concert en faveur de l'équité sociale et territoriale

Le territoire de la Ville de Montréal n'est pas homogène : chaque arrondissement et ses quartiers ont leurs particularités et leurs besoins. Au fil des années, plusieurs initiatives ont cherché à améliorer la qualité de vie dans les quartiers les plus vulnérables, grâce à l'intervention intégrée. Pensons au programme de renouveau urbain (PRU³⁴), aux quartiers intégrés (QI), puis à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), toujours déployée dans 12 secteurs de la Ville. Malgré les investissements des dernières années, plusieurs territoires sont encore confrontés à des cumuls de vulnérabilités importants et à des inégalités dans l'accès aux ressources comme les espaces verts, le transport actif et collectif, les équipements collectifs divers, les commerces de proximité, etc. De plus, certains quartiers montréalais cumulent des facteurs de défavorisation sociale (concentration de populations combinant plusieurs situations d'exclusion sociale).

Dans le but d'accroître l'impact de l'intervention municipale à l'échelle des quartiers et de générer des changements significatifs et durables, la Ville de Montréal met en place une nouvelle approche d'intervention territoriale, celle des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030. Cette innovation municipale, en cours d'expérimentation dans trois milieux témoins (2023-2025), sera déployée, à termes, dans les 19 arrondissements.

L'approche QIR 2030 implique de :

- Considérer le territoire de façon intégrée (lecture des enjeux du territoire dans sa globalité, tant sur le plan social, économique, culturel ou environnemental);
- Adapter les pratiques, les interventions, les financements aux caractéristiques du territoire;
- Engager les acteurs des écosystèmes locaux dans la détermination des priorités d'intervention et leur réalisation.

La mise en œuvre de cette démarche repose sur des pratiques innovantes comme la priorisation territoriale de l'intervention dans les milieux de vie concentrant les vulnérabilités (au plan social, économique, environnemental, culturel, etc.) selon une perspective d'équité territoriale. Elle encourage également la mise en œuvre d'un modèle local de gouvernance tripartite, rassemblant les services centraux, les directions en arrondissement et les tables de quartier locales. Enfin, le QIR mise sur la convergence des ressources, l'expertises et les leviers municipaux et multisectoriels en fonction des besoins, des réalités et des ambitions spécifiques aux communautés et aux milieux ciblés.

Dans cette perspective, la création d'une mesure particulière en infrastructure, visant à faciliter notamment la construction et la rénovation d'installations communautaires à Montréal (recommandation 3), apparaît comme primordiale. De plus, la Ville de Montréal demande au gouvernement provincial de soutenir activement la démarche QIR en rendant disponible un financement dédié.

R6 Favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat et abordable pour toutes les Montréalaises et les Montréalais :

- Soutenir la construction de 2 000 nouvelles unités de logement social et communautaire par année, dont 300 unités destinées aux personnes en situation d'itinérance;
- Assurer la disponibilité de mesures de soutien communautaire suffisantes pour favoriser la cohabitation sociale et le maintien en logement des personnes;
- Investir pour le maintien du parc locatif abordable et social, en bonifiant le budget du Programme Rénovation Québec (PRQ) et les montants réservés à l'entretien du parc HLM;
- Assurer la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026, incluant notamment la disponibilité d'un nombre suffisants de services d'hébergement adaptés aux besoins diverses des personnes en situation d'itinérance;
- Appuyer les organismes communautaires qui favorisent l'accès, l'accompagnement et le maintien des locataires en logement abordable et salubre dans la métropole;
- Modifier les critères d'admissibilité du Programme de supplément au loyer Québec (volet 2, régulier), notamment pour les personnes ayant quitté volontairement leur logement ou ayant été expulsées pour non-paiement de loyer;
- Soutenir la mise en place de ressources d'hébergement transitoire pour les migrants en situation de précarité, comme les demandeurs d'asile.

Une crise importante du logement à Montréal

Depuis les dernières années, la crise du logement s'accroît à Montréal. Les données récentes, colligées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), témoignent d'un taux d'occupation près d'un creux historique moyen de 2 %, voire 1 % pour les appartements considérés comme abordables. À cela s'ajoute une hausse significative des prix des loyers qui limite encore davantage l'accès à un logement abordable et de qualité pour un nombre de plus en plus important de ménages locataires. Entre 2021 et 2022, la variation du loyer moyen montréalais a été la plus forte en 20 ans (+ 5,4 %), celle-ci atteint même 14,5 % pour les logements accueillant de nouveaux locataires (c'est-à-dire pour les logements mis en location dans la dernière année). Ainsi, de plus en plus de personnes se voient contraintes de consacrer une part importante de leur revenu à se loger. Les ménages à faible revenu, les résidents non permanents, les personnes seules et les locataires voient les options d'hébergement répondant à leurs besoins se raréfier toujours davantage et sont plus susceptibles d'occuper des logements inabordables. Des nouveaux arrivants, incapables de trouver un logement, fréquentent des refuges pour les personnes en situation d'itinérance.

Montréal en statistiques

- Montréal compte une proportion importante de locataires (près de 65 %);
- Sur l'île de Montréal, 71 % des personnes à faible revenu consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement.

Montréal est soucieuse de la situation des résidents non permanents, qui font partie des groupes les plus défavorisés. Non seulement 54 % vivent dans des logements inabordables, mais 29 % d'entre eux consacrent plus de 80 % de leurs revenus au logement³⁵. De plus, Montréal constate un manque de services dédiés à de l'hébergement transitoire pour les migrants en situation précaire, dont les demandeurs d'asile. La Société d'habitation du Québec et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doivent combler rapidement ce trou de services important.

La crise du logement affecte aussi les personnes en situation d'itinérance, dont le nombre est d'ailleurs croissant dans tous les quartiers de la métropole. Le gouvernement du Québec doit poursuivre et intensifier ses actions afin de répondre aux besoins de ces personnes en situation de très grande vulnérabilité. Cela passe par la mise en place d'une diversité de services, de ressources ainsi qu'en débloquant les fonds pour la réalisation d'unités de logements sociaux avec des services de soutien communautaire.

La capacité des prestataires de l'aide sociale à répondre à leurs besoins de base s'est dégradée entre 2016 et 2022.

- Le revenu annuel disponible pour une personne seule recevant des prestations du Programme d'aide social en 2022 est d'environ 11 327 \$. En octobre 2022, le coût moyen d'un studio était de 828 \$ par mois³⁶, soit 9936 \$ annuellement. Il ne reste donc que 1391 \$ pour couvrir l'ensemble des autres besoins, incluant l'électricité, le chauffage et l'alimentation, donc à peine **26 \$ par semaine**.

- Cela représente une dégradation de la situation économique des prestataires. En 2016, le revenu moyen pour ces mêmes bénéficiaires était estimé à 8748 \$ selon les calculs du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale³⁷. Pour cette même période, la solution la plus économique sur le marché locatif est un studio dont le loyer moyen s'élève à 582 \$ par mois à Montréal³⁸, soit 7032 \$ annuellement, ce qui laissait à peine 1716 \$ de disponibles pour la couverture de l'ensemble des autres besoins, soit 33\$ par semaine.

Rappelons que le manque d'accès à un logement adéquat et abordable affecte la santé physique et mentale des individus. Il limite leur capacité à répondre aux autres besoins de base, comme le chauffage, le transport, les soins de santé non couverts et l'alimentation. À contrario, l'habitation peut être un levier majeur pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes lorsqu'elle est abordable et adéquate (en termes de typologie, de coût, d'emplacement, de salubrité, de services, etc.). Cet état de faits justifie la nécessité, pour chacun des partenaires impliqués dans ce domaine, de redoubler d'efforts pour préserver le parc de logements sociaux et abordables existants et permettre l'accès à un logement pour l'ensemble des ménages montréalais.

L'importance de la complémentarité des interventions gouvernementales

La Ville de Montréal a développé une expertise solide en matière d'habitation. Dès 2018, [l'Entente-cadre en habitation](#) est venue concrétiser un nouveau partenariat entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ). Cette dernière a donné lieu à un transfert de responsabilités et de budget, du gouvernement du Québec vers la Ville de Montréal, pour le développement de l'habitation. La Ville a ainsi pu mettre en place des programmes adaptés aux réalités montréalaises et soutenir des projets de logements novateurs (par exemple, destinés à des clientèles vulnérables dont des personnes autochtones, des aînés, des personnes en situation d'itinérance, etc.). Plus récemment, la Ville a mobilisé une dizaine d'organisations montréalaises reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale dans le cadre de son Chantier Montréal abordable (CMA). L'objectif est de mettre en œuvre des solutions innovantes pour préserver et développer le parc de logements abordables.

À même ses leviers, la Ville de Montréal investit massivement pour assurer le développement du parc immobilier social et abordable, notamment via son plan décennal d'investissement, au sein duquel elle prévoit consacrer 600 M\$ pour acquérir des immeubles et des terrains, à des fins de logement social et abordable. Cependant, malgré ces investissements considérables, de nombreux projets essentiels pour répondre aux besoins de la population sont menacés en raison d'un manque de financement adéquat de la part du gouvernement. Cette situation est décriée depuis de nombreuses années. Les investissements sans précédent de la Ville démontrent son leadership et doivent servir d'effet levier pour encourager les autres paliers de gouvernement à redoubler d'efforts dans les responsabilités qui leur incombent. Montréal souhaite collaborer avec les partenaires gouvernementaux pour explorer toutes les opportunités afin de résoudre la crise du logement.

La Ville mise sur l'octroi de financement adéquat (au moins 40 % des enveloppes rendues disponibles pour Montréal), flexible et pérenne qui répondra aux besoins observés, pour assurer un développement immobilier équitable. Cela permettra de contribuer au

développement de secteurs stratégiques de la Ville et de créer de nouvelles opportunités de logement pour les personnes en situation de pauvreté.

Pour y parvenir, la Ville demande un soutien financier pour la réalisation de 2000 logements sociaux par année, dont 300 unités seraient destinées aux personnes en situation d'itinérance. De plus, Montréal souhaite achever la réalisation de 7 projets, initialement prévus dans le programme AccèsLogis, qui représente un total de 825 unités. En cohérence avec le 3^e Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) qui reconnaît le logement social comme une solution pertinente dans un processus de lutte à la pauvreté, la Ville est convaincue que le logement social hors marché et véritablement abordable à long terme et représente une solution durable pour assurer un logement décent à l'ensemble de la population. La métropole insiste sur la nécessité que le gouvernement du Québec mette en place un programme de financement pluriannuel dédié au logement social qui pourra remplacer AccèsLogis. Un programme axé uniquement sur l'acquisition de bâtiments existants, dans le but de les convertir en logements sociaux ou abordables, ne saurait, à lui seul, être une solution viable face à l'ampleur de la crise du logement actuelle et aux enjeux d'accès à des logements sociaux et abordables.

Pour un meilleur accompagnement des ménages locataires connaissant une précarité résidentielle

Certaines personnes ont besoin d'un accompagnement pour accéder et se maintenir en logement. Le soutien communautaire en logement social et communautaire permet de diminuer l'isolement social, en favorisant la participation des locataires à la vie en communauté, de réduire les conflits, d'assurer un meilleur référencement vers les services pertinents et d'améliorer la qualité de vie et la stabilité résidentielle des bénéficiaires. La disponibilité de ce service peut s'avérer essentiel, voire conditionnel à la réalisation de certains projets de logement destinés à des populations plus vulnérables ou aux besoins particuliers.

En 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), responsable de ce service, a mis à jour le cadre de référence dédié au soutien communautaire. Il y réaffirme l'importance de cette mesure pour contribuer à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Ville de Montréal partage cette vision et encourage le MSSS à garantir la disponibilité de ressources financières adéquates pour offrir ce service partout où il est requis.

Par ailleurs, la Ville finance le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (3,5 M\$ en 2023) qui accompagne les ménages qui ont perdu leur logement dans le processus de recherche d'un nouveau toit. En dehors du Programme gouvernemental de supplément au loyer Québec (PSLQ), le Service de référence ne dispose d'aucun autre levier pour reloger les ménages à faible revenu sur le marché privé. Or, les ménages évincés pour « non paiement de loyer sans que leur situation économique ne se soit détériorée » (catégorie en croissance, compte tenu de l'augmentation des coûts des loyers et de la réduction des options abordables) ou ayant « résilié leur bail de manière volontaire » représentent près de la moitié des ménages accompagnés par le Service de référence et ne sont pas admissibles au PSLQ volet 2 régulier (anciennement PSL d'urgence). Ce faisant, ces derniers disposent de peu d'options de location sur le marché, considérant la rareté des logements abordables. Si certains d'entre eux voient leur accompagnement s'intensifier par une collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, ce n'est pas l'ensemble de ces ménages qui nécessite cette intensité d'accompagnement et qui peuvent ou veulent résider dans des ressources d'hébergement plus spécialisées. En ce sens, la Ville demande

au gouvernement du Québec d'assouplir les critères du PSLQ - volet 2 régulier, notamment pour les personnes ayant quitté volontairement leur logement ou ayant été expulsées pour non-paiement de loyer.

La lutte à l'insalubrité

L'organisation mondiale de la santé mentionne que le logement idéal favorise la santé physique et mentale des individus en plus de procurer une certaine sécurité psychologique. L'insalubrité est une menace à la santé des personnes. Les problèmes d'infiltration d'eau, d'humidité, la présence de moisissures, de contaminants divers, de vermine ou d'insectes, ainsi que le manque général d'entretien des bâtiments sont autant de facteurs pouvant mener à une situation d'insalubrité.

La Ville de Montréal souhaite poursuivre ses efforts afin de soutenir la rénovation des bâtiments résidentiels. Pour se faire, la métropole compte sur différents programmes de rénovation efficaces. En effet, ceux-ci ont été revus en profondeur depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en habitation afin de mieux répondre aux besoins des ménages montréalais. Ces nouvelles mesures visent à prévenir la dégradation des bâtiments résidentiels et à encourager leur modernisation par la réalisation de travaux ponctuels tout en maintenant l'abordabilité des logements. D'ailleurs, les projets de logements communautaires sont priorisés dans notre programme Rénovation abordable, afin de favoriser le maintien en bon état de ce parc. À ce jour, alors que la Ville de Montréal a formulé des demandes budgétaires de l'ordre de 18,5 M\$ en 2023, seulement 4,4 M\$ ont été rendus disponibles par le gouvernement du Québec, bloquant ainsi le soutien de plusieurs projets. La SHQ, en tant que partenaire clé en matière d'habitation, doit rapidement quadrupler les budgets alloués au Programme Rénovation Québec.

Enfin, le maintien en bon état du parc de logements sociaux à Montréal est important pour garantir un milieu de vie sain et agréable aux ménages vulnérables. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) chiffre ses besoins à près de 150 M\$ par année, pour les 20 prochaines années, afin de remettre en état l'ensemble de son parc. Notons que l'OMHM a reçu, au cours des 5 dernières années, un financement moyen de 72 M\$. Cela s'avère largement insuffisant. De nombreuses représentations ayant été effectuées à ce sujet, la Ville de Montréal invite le gouvernement du Québec à passer à l'action.

Le respect des droits des locataires

Les organismes communautaires sont des partenaires clés pour aider les personnes les plus vulnérables à accéder ou à se maintenir dans un logement convenant à leurs besoins. La portée de leurs actions varient, allant d'une offre de services d'information, de vulgarisation et de formation, à de l'accompagnement dans le domaine de l'habitation. Dans un contexte de rareté de logement, mais également face à la financiarisation du marché de l'habitation, qui contribue à l'augmentation des cas « rénovictions », ils sont en première ligne pour soutenir les personnes.

Ces organismes qui accompagnent les ménages et contribuent à faire respecter leurs droits et à reconnaître leurs responsabilités en tant que locataires, sont peu nombreux et bénéficient d'un financement très limité, voire insuffisant, de part le réseau de la santé et des services sociaux pour accompagner les ménages vivant une précarité résidentielle (on

pense notamment aux organisateurs communautaires et au service de soutien à domicile). Ainsi, plusieurs ménages se retrouvent isolés face à des enjeux de discrimination ou de non-respect de leurs droits en tant locataire. Un financement additionnel, qui pourrait notamment être lié à l'Entente de Solidarité sociale, permettrait à la Ville de Montréal de mieux soutenir les organismes communautaires qui travaillent directement auprès des ménages locataires.

- R7** *Assurer l'accès à une alimentation saine, en quantité suffisante et à proximité pour les populations vulnérables :*
- Consolider des systèmes alimentaires inclusifs pour toutes et tous;
 - Favoriser les liens sociaux et la solidarité par l'alimentation;
 - Lutter contre l'insécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire touche des milliers de personnes à Montréal. L'augmentation des coûts liés aux denrées alimentaires limite la capacité des personnes et des familles montréalaises en situation de pauvreté ou de précarité à répondre à leurs besoins essentiels.

Montréal en statistiques

- En septembre 2022³⁹, l'inflation alimentaire a atteint 10,3 % représentant un sommet depuis les années 1980 et les prévisions indiquent que la hausse se poursuivra à la hauteur de 5 à 7 % pour la prochaine année.
- Hausse de 25,8 % des demandes d'aide alimentaire comblées par les organismes rapport à 2021⁴⁰.
- 99 130 bénéficiaires du dépannage alimentaire, une augmentation de 7,3 %, dont 36 % d'entre eux sont des enfants.

La diversité des profils de bénéficiaires est par ailleurs notable. Il est possible d'observer une augmentation de 37 % des ménages qui occupent un emploi et qui fréquentent les banques alimentaires. Ceci est un exemple frappant qui illustre comment la pauvreté se transforme sur le territoire montréalais. Certains groupes sont particulièrement susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire comme les personnes à faibles revenus, les familles monoparentales, les personnes autochtones et les locataires. Rappelons que ces derniers représentent plus de la moitié des personnes qui résident à Montréal.

Dans sa planification stratégique Montréal 2030, l'administration s'engage à tendre vers l'élimination de la faim et à améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montréal souhaite soutenir des mesures visant à :

- Consolider des systèmes alimentaires inclusifs, de masse ou alternatifs, pour tous les Montréalaises et les Montréalais;
- Favoriser les liens sociaux et la solidarité par l'alimentation;
- Lutter contre l'insécurité alimentaire.

La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec peuvent agir de concert pour soutenir la mise en place de solutions concrètes afin que chaque Montréalaise et Montréalais mange à sa faim.

En outre, la Ville de Montréal explore aussi plusieurs outils relevant directement de son domaine d'action. En 2020, la métropole a été saisie d'une demande citoyenne qui a récolté près de 16 000 signatures et qui demandait la fin du gaspillage alimentaire à Montréal. Suite à des consultations et au dépôt de 129 mémoires, la *Commission permanente de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs* a énoncé 21 recommandations⁴¹. L'une d'elle consiste à réfléchir à la mise en place d'une réglementation qui aurait pour effet de rendre obligatoire, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, la conclusion d'ententes de redistribution des invendus encore propres à la consommation avec la contribution d'organismes. La Ville de Montréal est proactive et poursuit donc ses travaux afin d'évaluer la faisabilité d'une telle mesure.

Par ailleurs, alors que près de 600 organismes communautaires travaillent à nourrir les personnes dans le besoin, près de 40 % d'entre eux ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour recueillir les dons en aliments. Il va s'en dire que cela est un enjeu majeur pour la réalisation même de la mission de ces organismes, mais également dans la perspective de l'adoption du règlement mentionné. La Ville de Montréal souhaite qu'une révision des balises de financement de l'Entente de la Ville de Montréal, en lien avec les Alliances pour la solidarité sociale, permette de soutenir l'acquisition de ces moyens techniques et renforce ainsi la capacité des organismes de nourrir les personnes en situation de précarité.

Toujours dans cette perspective de favoriser l'accès à une alimentation saine à l'ensemble de la population, rappelons que le Canada est, à ce jour, le seul pays du G7 à ne pas avoir de programme national d'alimentation scolaire. Alors que le Canada commence sa réflexion⁴² sur le sujet, le gouvernement du Québec, avec ses compétences en santé et en éducation, peut être proactif, assurer un maillage étroit avec le gouvernement fédéral et se positionner comme un leader en mettant en place rapidement une politique québécoise en matière d'alimentation dans les écoles.

La Ville de Montréal s'est engagée dans son Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 à collaborer au développement d'une mesure alimentaire scolaire universelle. Nous considérons que le caractère universel, ainsi que de tendre vers la gratuité des repas pour tous les enfants d'âge scolaire, permettrait d'éviter la stigmatisation des plus vulnérables et d'assurer un accès minimal et nécessaire à une alimentation saine. Puisque les services de garde sont optionnels et payants et que d'autres jeunes retournent à la maison pour les repas, cette mesure doit être disponible directement dans les écoles pour rejoindre le plus grand nombre d'enfants.

R8 ***Reconnaître l'importance des camps de jour pour les ménages montréalais, au même titre que l'école et les services de garde :***

- Faciliter l'accès à une place en camp de jour abordable pour tous les ménages en situation de vulnérabilité socio-économique;
- Mettre en place des mesures de remboursement anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde, pour les camps de jour;

- Bonifier les mesures de soutien visant à favoriser l'accès aux enfants avec des besoins particuliers.

La Ville de Montréal est engagée à offrir un environnement où les enfants de 0 à 17 ans, une catégorie de la population particulièrement vulnérable à la pauvreté, peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Elle soutient un ensemble d'initiatives, déployées à l'échelle des quartiers, pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion. À titre d'exemple, la Ville accorde d'ailleurs une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements montréalais pour la mise en place d'actions ciblées pour cette population.

Montréal en statistiques

- Plus de 200 000 familles dans l'agglomération montréalaise, comptant au moins un enfant de moins de 18 ans, sont fortement touchées par la pauvreté⁴³.
- La probabilité pour les enfants montréalais de sortir de la classe socio-économique de leurs parents est plus faible à Montréal qu'à Toronto ou Vancouver⁴⁴.
- Les données démontrent que les enfants de la métropole élevés dans le quintile le plus pauvre ont moins de chance de se hisser dans la classe moyenne ou supérieure (67,9 %) que ceux du reste du Québec (72,2%).⁴⁵
- Sur ce point, Montréal se compare de manière désavantageuse à la grande majorité des régions du Québec⁴⁶ et de plus, cet écart tend à augmenter avec les années⁴⁷.
- En 2020, 52,8 % des familles monoparentales ayant un enfant en CPE n'atteignaient pas le seuil de revenu viable estimé par l'IRIS pour la région de Montréal, établi à 39 099 \$ après impôt.⁴⁸

Alors que les vacances estivales sont en cours, la Ville de Montréal et ses partenaires sont en action. Plus de 200 camps de jour, présents dans près de 300 sites, seront encore disponibles cet été à Montréal. À cela, viennent s'ajouter des centaines de camps de jour privés et spécialisés divers. Ce service, autrefois uniquement de loisir, est aujourd'hui un outil essentiel pour permettre la conciliation travail-famille de milliers de ménages québécois et montréalais.

Les camps de jour sont aussi des lieux d'épanouissement sécuritaire et de stimulation. Ils contribuent à limiter la glissade estivale⁴⁹ pendant cette période d'interruption scolaire prolongée. Pensons, par exemple, aux enfants avec des besoins particuliers qui sont à risque de manque de stimulation, d'isolement et de maltraitance. À ceux issus de l'immigration, pour qui le camp peut contribuer à la socialisation et à l'apprentissage du français. Enfin, les jeunes en situation de pauvreté, susceptibles de cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité. Ce service estival est alors un filet de sécurité et de protection important.

Les investissements de la Ville pour les camps sont croissants et représenteront, pour les deux prochaines années (2023-24), plus d'un million de dollars⁵⁰, et ce, uniquement pour le programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM). Celui-ci vise de manière particulière les personnes avec des incapacités. D'autres investissements sont également rendus disponibles directement par les arrondissements et via l'Entente pour la Solidarité sociale, qui peuvent tous deux contribuer à soutenir certaines initiatives visant à

faciliter l'accès aux services. Toutefois, l'accès à une place en camp, abordable et accessible, persiste à être un enjeu, encore à ce jour.

Alors que les services de garde à la petite enfance subventionnés et les écoles sont soutenus directement par leur ministère responsable, le financement du camp de jour a peu évolué dans le temps et relève toujours principalement de la municipalité. À titre de comparaison, le coût d'une place en CPE pour l'État oscille entre 15 500 \$ par année (ce qui couvre 90 % de la facture totale) et un peu plus de 6800 \$ pour un service de garde en milieu familial subventionné. Il s'agit des mêmes tous petits et des familles qui requiert un service en période estivale⁵¹. Les sommes en provenance du ministère de l'Éducation n'ont pas suivi l'évolution des besoins et des spécificités des clientèles au fil du temps. Il apparaît qu'une collaboration plus soutenue est nécessaire pour assurer un meilleur accès aux camps de jour à tous les enfants montréalais vulnérables. Une réflexion en profondeur s'impose rapidement.

En plus de la bonification du financement dédié aux camps de jour, le gouvernement du Québec dispose de plusieurs leviers pour agir rapidement et contribuer à l'atteinte de cet objectif. Mentionnons notamment la bonification de mesures financières disponibles, telles que le crédit d'impôt provincial pour activités des enfants, la mise en place d'un mécanisme de versement anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde applicable aussi aux services de camps de jour ou encore la bonification du Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV). La Ville souhaite également être incluse dans les travaux du comité interministériel dédié aux camps de jour afin de pouvoir illustrer les réalités et les besoins locaux.

En outre, la Ville agit également comme facilitateur pour favoriser le partage d'équipements et de locaux. Plusieurs activités des camps de jour se déroulent dans les bâtiments scolaires. Cela s'inscrit en ligne directe avec les objectifs de collaboration et de mutualisation des équipements pour le bénéfice de la population, tels que défini dans l'Entente-cadre⁵². Son bon fonctionnement est tributaire d'une collaboration accrue avec l'ensemble des Centres de services et des écoles. La Ville souhaite poursuivre et intensifier les modes de collaboration avec les partenaires scolaires dans le but de favoriser l'accès aux locaux et mieux anticiper la non disponibilité de ceux-ci.

En améliorant l'accès et les processus pour intégrer pleinement les camps de jour dans le continuum de services disponibles pour les familles et les enfants, nous sommes convaincus que cela favorisera l'égalité des chances et l'épanouissement des jeunes, et ce, dans un environnement sécuritaire et stimulant.

R9 Renforcer le partenariat entre la Ville de Montréal et le bureau de Services Québec du MESS pour assurer la disponibilité d'une offre de services inclusive :

- Soutenir des projets d'insertion socioprofessionnelle visant des clientèles vulnérables dont :
 - les jeunes, *plus particulièrement* les moins de 16 ans;
 - les demandeurs d'asile et les personnes sans statut;
 - les journaliers;
 - les cheffes et les chefs de familles monoparentales.
- Établir un processus de collaboration clair avec Services Québec quant à la

sélection et au financement des projets réalisés par des organismes communautaires en matière d'employabilité et de pré-employabilité des personnes vulnérables sur le territoire de la Ville de Montréal;

- Rehausser les capacités des employeurs en matière d'embauche, d'intégration, de rétention et de progression (EIRP) des personnes immigrantes, notamment les personnes immigrantes racisées et les personnes vivant avec un handicap.

L'accès à un emploi qui répond aux besoins et aspirations des personnes : un outil puissant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

L'emploi joue un rôle central dans la vie des personnes, en offrant la possibilité d'utiliser leurs connaissances et leurs compétences, de subvenir à leurs besoins et de contribuer à l'économie de leur entreprise, de la métropole et du Québec. C'est un élément crucial dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, car il permet aux personnes vulnérables d'améliorer leur situation socio-économique et celle de leurs proches. Malgré un taux de chômage historiquement bas à Montréal⁵³, il est évident que toutes les personnes résidentes à Montréal ne bénéficient pas équitablement des retombées positives découlant de ces opportunités d'emploi.

Montréal en statistiques

Un marché de l'emploi dynamique, qui cache des difficultés persistantes pour des populations vulnérables à tirer leur épingle du jeu :

- Dans la RMR de Montréal, l'emploi est demeuré stable en mars 2023, et le taux de chômage s'est chiffré à 4,8 %;
- Tous les groupes d'âge au Québec ont atteint des taux d'emploi historiques, ce qui concourt à la rareté de main-d'œuvre;⁵⁴
- Les femmes québécoises ont atteint des sommets historiques de taux d'emploi (76,6 % chez les 15 à 64 ans; + 1,7 p.p.) et de leur taux d'activité (61,6 %; + 0,6 p.p.);⁵⁵
- Malgré ces résultats, dans l'agglomération de Montréal, le revenu d'emploi médian des femmes qui ont travaillé toute l'année à temps plein demeure plus faible que celui des hommes. Il était de 56 000 \$ en 2020, pour les femmes et de 63 600\$, pour les hommes;⁵⁶
- La progression de l'emploi est plus forte chez les personnes nées au Canada (+ 106 100 personnes; + 3,2 %) que chez les immigrants admis (+ 7 000 personnes; + 0,8 %);⁵⁷
- L'emploi peu qualifié a progressé davantage avec une hausse de 63 200 emplois (+ 5,1 %).⁵⁸ Il est souvent plus précaire et moins bien rémunéré;
- En 2020, 9,9 % des personnes vivant dans les ménages où le marché (emploi et rentes) était la source principale de revenu étaient en situation d'insécurité alimentaire.⁵⁹

Soulignons que des mesures de soutien ont été mises en place pour assurer un filet de sécurité en matière de revenu, pour les personnes exclues du marché du travail. Cependant, elles ne permettent pas aux bénéficiaires de sortir définitivement de la précarité. Par exemple, l'aide sociale, souvent critiquée pour son insuffisance et son inadéquation avec la réalité économique de la métropole, ne permet toujours pas aux personnes de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de garantir leurs droits économiques et sociaux. Récemment, le programme de revenu de base a été révisé pour mieux soutenir les personnes confrontées à de graves contraintes à l'emploi, suite à de nombreuses années de plaidoyer

de la part des bénéficiaires et des groupes qui les représentent. L'accès à cette mesure d'aide demeure néanmoins complexe. Ainsi, dans la perspective de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, **il est impératif que les paliers de gouvernement supérieur mettent en place des solutions favorisant une sécurité de revenu pour l'ensemble des personnes dans l'incapacité de travailler.**

Montréal en action

Des projets qui font une différence dans la vie des Montréalaises et des Montréalais :

- Des projets de type « Travail Alternatif Payée À la Journée⁶⁰ » permettent notamment aux jeunes en situation de précarité ou d'itinérance d'être rémunérés, à la journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et qui ne les engage pas dans la durée. Ces projets augmentent la confiance des participants et favorisent le succès de leurs démarches de réinsertion sociale;
- Exemples de services offerts : services de déneigement pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées, brigade de la propreté des rues et des ruelles montréalaises, services d'entretien et de plantation d'arbres, escouade Graffiti, etc.;
- Le projet Femmes-Relais favorise l'insertion socioprofessionnelle en mettant en place une cohorte de femmes immigrantes, formée pour accompagner des familles nouvellement arrivées selon leurs besoins, favoriser leur participation citoyenne et partager les codes culturels québécois. Ces *Femmes-Relais* sont également soutenues dans l'élaboration d'un plan d'action pour un retour aux études, au travail ou tout autre projet d'entrepreneuriat ou de bénévolat.

Afin de poursuivre ses efforts visant à répondre aux besoins diversifiés des clientèles vulnérables, la Ville entend travailler avec ses partenaires communautaires qui adoptent des pratiques d'intervention, dites d'approche globale, visant à favoriser le développement de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle pour :

- Accueillir et mobiliser la personne, lui permettre d'acquérir le sentiment qu'elle a le pouvoir d'agir sur sa situation et de s'accorder le droit à l'erreur;
- Identifier les obstacles à son intégration et son maintien en emploi, les pistes de solution et la référer vers des services spécialisés en employabilité;
- Solutionner des défis personnels et diriger la personne vers les ressources appropriées pour le logement, les problématiques familiales, financières, de consommation, de santé mentale, etc.

Pour y parvenir, la Ville souhaite **faciliter la mise en réseau et la collaboration entre ces organismes et les bureaux de Service Québec de Montréal pour assurer un référencement efficace des usagers.** Des travaux en ce sens sont déjà en cours.

Des clientèles vulnérables qui demeurent sans services

Montréal constate que certaines clientèles demeurent non desservies par des services de pré-employabilité ou d'accès à l'emploi, alors qu'elles sont en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être. Mentionnons, à titre d'exemples :

- Les jeunes de moins de 16 ans;
- Les demandeurs d'asile et les personnes sans statut;

- Les journaliers.

Or, la disponibilité d'une offre de services inclusive est incontournable. Bien que l'aide à l'intégration en emploi et le soutien au travail autonome relèvent de la compétence de Services Québec et des bureaux de Services Québec, la Ville est un partenaire clé pour l'identification des enjeux locaux.

De plus, en cohérence avec les constats émanant des travaux du *comité de travail Alliance pour la solidarité à Montréal et projets d'aide à l'intégration en emploi*, la Ville et son homologue de Services Québec conviennent qu'il est nécessaire de faire des efforts additionnels afin d'éviter les doublons. À ce titre, Montréal constate que certains appels de projets du bureau visent les mêmes objectifs et partenaires que la Ville. Cela occasionne de la confusion et une perte d'efficacité et d'efficience. Montréal souhaite, pour ces projets, disposer de l'ensemble des ressources dédiées et être l'instance responsable des appels de projets sur son territoire.

R10 Reconnaître l'importance des initiatives locales d'économie sociale et assurer la disponibilité d'un soutien gouvernemental bonifié

En outre, alors que tous les moyens possibles doivent être mis à la disposition des personnes qui souhaitent occuper un emploi, il importe de souligner l'apport majeur de l'économie sociale. Par sa capacité d'innovation, elle contribue à répondre aux besoins des individus et favorise la vitalité du territoire, l'intégration ou la réinsertion sociale, en plus de renforcer le sentiment d'appartenance au milieu. La Ville de Montréal souhaite poursuivre la collaboration avec le gouvernement du Québec afin de **soutenir les initiatives locales d'économie sociale qui visent à favoriser le développement économique du territoire par l'aide à la concertation des acteurs économiques, du développement immobilier ou encore de la réalisation de projets structurants**. Pour y parvenir, la Ville demande aux gouvernements du Québec et du Canada de rendre disponible un soutien accru pour les organismes d'économie sociale. Cela permettra l'élargissement de leur champ d'action, de leur capacité à allier développement économique dans une perspective plus sociale en répondant davantage aux besoins de la collectivité.

Montréal en action

- Créé en 2014, le programme d'aide au développement immobilier PRaM-Économie sociale est destiné exclusivement aux entreprises d'économie sociale de Montréal. Un budget de 10 M\$ est prévu en 2020-2024 pour soutenir des projets.
- Montréal inclusive au travail⁶¹ a pour objectif de favoriser l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et racisées à Montréal. Cette initiative déployée depuis 2019 est financée en partie par Services Québec et le MIFI.
- PME Montréal, le réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal, offre un accompagnement spécialisé destiné aux coopératives ou aux organismes à but non lucratif pour trouver des solutions innovantes à des problèmes sociaux et améliorer leurs milieux de vie et leurs communautés, entre autres, en favorisant l'insertion et l'employabilité.

L'innovation et la finance sociale jouent des rôles cruciaux dans la lutte contre des problématiques persistantes, telles que l'accès à un logement abordable, l'insécurité sur le

plan alimentaire et l'employabilité. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent continuer de faciliter l'accès à des solutions de financement souples, au sein du marché de la finance sociale, que ce soit par des crédits d'impôt plus généreux, la création ou la bonification des fonds dédiés ou l'offre de prêts sans intérêts destinés à des programmes ciblés. Ces mesures permettraient aux acteurs de l'écosystème financier québécois en économie sociale d'accroître leur portée et leur capacité à offrir des solutions innovantes, financièrement viables et destinés aux bénéfices sociaux démontrés.

Conclusion

Pour assurer la pertinence et le succès du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville de Montréal propose d'abord le renforcement du partenariat avec le MESS autour d'un objectif commun, basé sur un continuum d'intervention : *Lutter activement contre la pauvreté au Québec en sortant 140 000 Montréalaises et Montréalais de la pauvreté, dont une majorité de femmes, d'ici 2030.*

La cible proposée découle d'un constat clair : les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale sont nettement plus aigus à Montréal qu'ailleurs au Québec. Tous les segments les plus vulnérables de la population y sont représentés et sont plus nombreux. Dans cette perspective, la cible est ambitieuse, mais demeure nécessaire et réaliste, comme le démontre l'effet des investissements sociaux dans le contexte pandémique.

La Ville est fermement engagée à poursuivre ses efforts visant à soutenir les démarches d'accompagnement des personnes les plus vulnérables, comme en témoignent les nombreuses initiatives déployées. Elle ne peut toutefois agir seule. Les politiques de développement économique et de redistribution de la richesse, qui relèvent du gouvernement provincial, n'ont pas réussi à infléchir suffisamment et durablement la courbe de la précarité montréalaise. Plusieurs exemples l'illustrent : un taux de revenu trop important consacré au logement pour une proportion croissante de ménage, un nombre de fréquentation record dans les banques alimentaires, une utilisation accrue voire même le dépassement de la capacité d'accueil des services et refuges d'urgence, etc. Des actions plus soutenues s'imposent.

L'Entente Ville-MESS demeure un levier fondamental pour Montréal. La Ville souhaite que le renouvellement de l'Entente soit l'occasion de renforcer et consolider certains acquis, mais aussi de développer et soutenir de nouveaux projets et domaines d'actions dont l'impact sur le continuum d'intervention (atténuer, sortir, éviter) sont avérés. Pour y parvenir, une bonification considérable sera nécessaire.

Le succès de cette démarche est également tributaire de la capacité du gouvernement du Québec à prendre en considération dans ce plan, comme dans les prochaines discussions autour du cadre fiscal, de l'Effet Métropole. En effet, la spécificité du contexte social, économique et environnemental de la métropole nécessite un engagement particulier et à plus long terme de tous les paliers gouvernementaux.

Les pages qui précèdent ont également été l'occasion de détailler certaines des ambitions de la Ville en matière d'approche territoriale (QIR), de logement, de sécurité alimentaire, du soutien aux enfants (camps de jour), d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale. Ces priorités sectorielles ne représentent qu'une partie des efforts montréalais et visent à illustrer la volonté de la Ville à assumer pleinement son leadership et à être dans l'action avec les partenaires gouvernementaux.

En outre, l'ensemble des recommandations comprises dans le mémoire vient également mettre en évidence le rôle essentiel et croissant de mobilisation que le MESS est appelé à jouer au cours des prochaines années auprès des autres partenaires gouvernementaux. Vu l'importance que revêt le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'ensemble des québécoises et québécois, et les défis importants en présence pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le MESS doit disposer des outils pour rallier les partenaires

gouvernementaux autour de cette cible commune et assurer un suivi rigoureux des engagements.

La Ville de Montréal est en mode solution pour s'assurer que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais aient accès aux mêmes opportunités et puissent pleinement contribuer au renforcement du tissu social.

Lorsque Montréal est prospère, c'est tout le Québec qui en bénéficie!

Bibliographie

1. Plusieurs documents stratégiques, programmes et plans d'action du gouvernement provincial soulignent la pertinence d'intensifier la collaboration avec le milieu municipal afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population (INSPQ 2022 : 10). C'est d'ailleurs le cas de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023.
2. Afin d'éviter les distorsions statistiques causées par les prestations liées à la COVID-19 qui ont permis temporairement aux ménages d'avoir accès à un revenu supérieur à la MPC pour l'année 2020 (recensement 2021) et ainsi de sortir momentanément des milliers de personnes du seuil statistique de la pauvreté, nous priorisons les données de 2019 lorsque possible. Les données du recensement de 2021 ne seront évidemment pas complètement mises de côté, mais doivent être interprétées avec les nuances nécessaires.
3. Statistiques Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021009/98-200-x2021009-fra.cfm>
4. Institut de la statistique du Québec : <https://statistique.quebec.ca/>
5. Centraide *Rapport à la communauté 2022-2023* : <https://www.centraide-mtl.org/rapports-et-publications/>
6. Centraide *Rapport à la communauté 2022-2023* : <https://www.centraide-mtl.org/rapports-et-publications/>
7. Les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance (2022), sur l'île de Montréal, devraient être disponibles à l'automne 2023. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est responsable de la démarche avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
8. Au plus fort de la pandémie, *L'Enquête québécoise sur la population 2020-2021* révélait que 42,2 % des personnes ont un niveau élevé de détresse psychologique, ce qui est une augmentation importante depuis 2014-2015 (34,3 %). La proportion demeure plus élevée que dans le reste du Québec (38,7 % pour l'ensemble du Québec). Les femmes sont plus nombreuses à avoir un niveau élevé de détresse psychologique (46,9 %, c. 37,5 % chez les hommes) : <https://santemontreal.qc.ca/population/fh/actualites/nouvelle/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population/>
9. Voir Annexe
10. Au Québec, l'agglomération de Montréal accueille le plus grand nombre de personnes qui déclarent une identité autochtone, soit 16 675 personnes.

11. Notons par exemple la mise en place de différentes allocations, crédits et soutien financier bonifiés ou accordés dès les premiers mois de la pandémie (ex. : prestation canadienne d'urgence, de la relance économique, pour les étudiants, etc.).
12. Depuis la réouverture des frontières (post-COVID-19), en novembre 2021, plus de 78 000 personnes ont déposé une demande d'asile au Québec. Montréal a été une ville de destination pour la majorité d'entre eux (plus de 90 % des 65 % des demandeurs d'asile accueillis au Québec). L'accès à de nombreux services essentiels, tels que l'aide à l'emploi, la représentation juridique et légale et l'accès aux garderies subventionnées, relève de la compétence du gouvernement du Québec et demeure limité pour les personnes demandeuses d'asile présentement.
13. Les investissements sociaux touchent notamment les enjeux suivants : l'itinérance, la cohabitation sociale, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement en loisir, la revitalisation urbaine et intégrée, la sécurité alimentaire, la sécurité urbaine, le soutien à l'enfance, la jeunesse et la famille, le renforcement de la concertation et de la participation citoyenne, etc.
14. Exemples de la diminution, voire même de la disparition de soutien financier en provenance du milieu philanthropique ainsi que du provincial et du fédéral pour certains organismes : désengagement financier dans les structures de concertation locales (ex. : Avenir d'enfant en 2020, Québec en forme en 2019 et Réunir-Réussir en 2016). Réduction du financement des intervenants communautaires scolaires. Révision du financement des mesures de santé publique en soutien aux concertations locales (2018). Désengagement des CIUSSS en matière de soutien aux organismes communautaires et l'action intersectorielle.
15. Particulièrement en santé avec une centration hospitalière (Loi 10, mise en place au 1^{er} avril 2015) en éducation (Loi 40, changement des commissions vers des conseils scolaires, effective au 15 juin 2020).
16. C'est dans une telle optique que le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) recommandait, en 2009, la mesure du panier de consommation : « comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base (CEPE 2009 : 31) ». Ici, la MPC ne représente pas une sortie de la pauvreté, mais plutôt une variable qui permet d'assurer un certain suivi.
17. Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Article 2 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/L-7?code=se:2&historique=20180831>
18. Dans un avis récent, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soulignait aussi l'importance d'une approche préventive pour combler les limites d'une approche corrective : « Le Québec gagnerait à adopter

- une stratégie globale et intégrée de prévention basée sur la protection des risques de pauvreté tout au long du parcours de vie. Une telle stratégie permettrait d'agir de manière continue et concomitante sur les grands déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale (revenu et travail, santé physique et mentale, éducation et culture, famille et réseau social) en tenant compte de l'ensemble de la population, en particulier des groupes plus vulnérables. ». Voir *La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale* (2021) : https://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/AV_prevention_2023_CCLP.pdf
19. Ville de Montréal, Charte montréalaise des droits et responsabilités : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/charte_monrealaise_en_francais_.pdf
20. Rappelons d'ailleurs que la nécessité de « fixer des cibles à atteindre » est inscrite dans la loi de 2002 : « Le gouvernement doit, dans le cadre de ce plan d'action, fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi, établi en vertu de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (chapitre S-32.001), et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté, selon les indicateurs qu'il retient. ». Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Article 14 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/L-7?code=se:2&historique=20180831>
21. Voir tableau p. 6.
22. En ce sens, la cible proposée reflète celle qu'on trouve dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023. Cette cible s'inscrit aussi en droite ligne des objectifs du développement durable des Nations Unies et de la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/> et <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>
23. Le revenu viable vise à établir la somme disponible (après impôt) qui permet de vivre dignement hors de la pauvreté. Il est calculé pour 3 types de ménages et 7 municipalités québécoises afin de refléter différentes réalités (IRIS).
24. Selon la mesure du panier de consommation.
25. Ville de Montréal, *Écho, le Baromètre 2020* : <https://donnees.montreal.ca/dataset/sondage-inclusion-personnes-immigrantes>
26. Le comité cite la recherche suivante qui n'a malheureusement pas été reprise depuis : BAR AYANDEMA, A., et G. FRÉCHET (2011). Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 24 p.

27. UMQ Reconnaissance et soutien de l'action communautaire, mémoire 29 janvier 2020.
28. Ville de Montréal, La Ville de Montréal annonce la composition d'un comité d'experts en fiscalité, Octobre 2022 : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/fiscalite-montrealaise-la-ville-de-montreal-annonce-la-composition-d-un-comite-d-experts-en-fiscalite-882382364.html#:~:text=La%20formation%20de%20ce%20comit%C3%A9,aura%20lieu%20%C3%A0%20l'automne>
29. Plus récemment, le PAGAC a aussi réitéré, à la mesure 11, l'importance des *Alliances* et la volonté gouvernementale de poursuivre son appui. Ce plan reconnaît l'expertise de la Ville de Montréal en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
30. Dans l'esprit de l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique.
31. Centraide, Ces femmes qui renversent le cours des choses pour d'autres femmes, 7 mars 2022 : <https://www.centraide-mtl.org/bloque/ces-femmes-qui-renversent-le-cours-des-choses-pour-dautres-femmes/#:~:text=Ce%20sont%20les%20femmes%20qui,fr%C3%A9quentent%20majoritairement%20les%20organismes%20communautaires>
32. Ville de Montréal, Bureau des relations gouvernementales et municipale, juin 2023.
33. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Profil régional, Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire, Montréal, 2006 : https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais.asp
34. Gouvernement du Québec : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/#:~:text=Revitalisation%20urbaine%20int%C3%A9gr%C3%A9e%20\(RU\)&text=La%20RUI%20vise%20l'am%C3%A9lioration,et%20concert%C3%A9es%20avec%20la%20communaut%C3%A9](https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/#:~:text=Revitalisation%20urbaine%20int%C3%A9gr%C3%A9e%20(RU)&text=La%20RUI%20vise%20l'am%C3%A9lioration,et%20concert%C3%A9es%20avec%20la%20communaut%C3%A9)
35. Ville de Montréal, Écho, *le Baromètre* 2020 : <https://donnees.montreal.ca/dataset/sondage-inclusion-personnes-immigrantes>
36. Rapport sur le marché locatif (janvier 2023) : <https://www.google.com/url?q=https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2022-fr.pdf?rev%3D25d32cc9-9763-48b5-9e3b-399f21a96586&sa=D&source=docs&ust=1686918189380373&usq=AOvVaw2z08IIEx-uj2jw74Za-de3>

37. Gouvernement du Québec, Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). N.D. Simulation-revenu\catégorie. En ligne : <https://www.simulrevenu.gouv.qc.ca/>
38. SCHL, SCHL 2016. Rapport sur le marché locatif RMR de Montréal. Octobre. Ottawa : SCHL. P. 10.
39. Statistiques provenant du Rapport annuel sur les prix alimentaires 2023 publié par le regroupement de 4 universités canadiennes : <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/30083%20Food%20Price%20Report%20FR%20-%20Digital.pdf>
40. Bilan-Faim 2022 : <https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2023/02/Bilan-Faim-2022-VF.pdf>
41. Ville de Montréal, Consultation sur la cessation du gaspillage alimentaire : https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143461202&_dad=portal&_schema=PORTAL
42. La Ville de Montréal a déposé un mémoire dans le cadre des consultations portant sur l'élaboration d'une politique pancanadienne en matière d'alimentation dans les écoles en décembre 2022.
43. Institut de la statistique du Québec, Sortir de la pauvreté au Québec, 2019 : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/04/201904-IDQ-SORTIRPAUVRETE.pdf>
44. Institut de la statistique du Québec, Sortir de la pauvreté au Québec, 2019 : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/04/201904-IDQ-SORTIRPAUVRETE.pdf>
45. Fondation du Grand Montréal, Signes vitaux du Grand Montréal : <https://fgmtl.org/fr/pdf/SignesVitaux2020full.pdf>
46. Institut de la statistique du Québec, Sortir de la pauvreté au Québec, 2019 : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/04/201904-IDQ-SORTIRPAUVRETE.pdf>
47. Fondation du Grand Montréal, Signes vitaux du Grand Montréal : <https://fgmtl.org/fr/pdf/SignesVitaux2020full.pdf>
48. Statistiques Canada : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021009/98-200-x2021009-fra.cfm>
49. Réseau réussite Montréal, La glissade de l'été : <https://www.researeussitemontreal.ca/dossiers-thematiques/glissade-de-l-ete/>

50. Pour l'année 2021-2022, les investissements représentent 546 300 \$. Pour 2021-2022 aussi. Sur 2 ans, c'est donc plus de 1 M\$.
51. La Presse : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2021-10-18/garderies-privees-non-subventionnees/quebec-veut-alleger-la-facture-des-parents.php>
52. Ville de Montréal : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/entente-cadre--reflexe-montreal---la-ville-de-montreal-et-les-cinq-commissions-scolaires-sur-son-territoire-partageront-davantage-leurs-infrastructures-691368981.html>
53. 3,9 %, le plus bas depuis 2006, année de début de compilation des données.
54. Gouvernement du Québec : <https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00-imt-bmt-2023-T1.pdf>
55. Ibid.
56. Statistiques Canada, Commande personnalisée du recensement 2021.
57. Gouvernement du Québec : <https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00-imt-bmt-2023-T1.pdf>
58. Gouvernement du Québec : <https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00-imt-bmt-2023-T1.pdf>
59. Enquête canadienne sur le revenu 2012-2020, totalisations personnalisées.
60. Métro médias, TAPAJ, le programme jeunesse qui veut faire du bruit à Montréal-Nord : <https://journalmetro.com/local/montreal-nord/1695077/tapaj-le-programme-jeunesse-qui-veut-faire-du-bruit-a-montreal-nord/>
61. Ville de Montréal : <https://montrealinclusiveautravail.ca/>

Annexe

Aperçu de la pauvreté à Montréal

La métropole regroupe des populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des proportions sans égale ailleurs au Québec. Bien que les recommandations du mémoire nous paraissent stratégiques pour faire une réelle différence, elles ne peuvent couvrir l'ensemble des enjeux et des besoins sur le territoire. Cette annexe est un complément d'information qui résume la pauvreté à Montréal, quelques enjeux spécifiques et leviers de la Ville de Montréal pour y remédier. Un partenariat renforcé entre la métropole et le gouvernement du Québec permettrait d'assurer la complémentarité des actions et leviers respectifs pour réduire durablement la pauvreté et l'exclusion à Montréal.

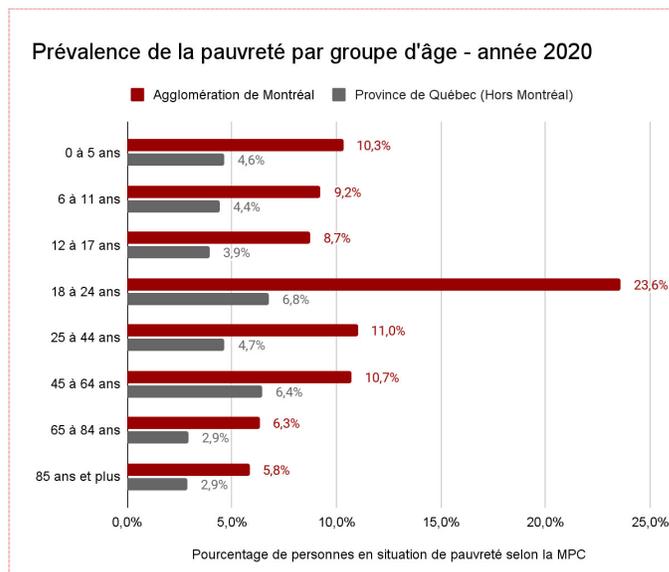
Plus de pauvreté à Montréal qu'ailleurs au Québec

- On retrouve **41 %** des personnes en situation de pauvreté du Québec à Montréal en 2020 alors que l'île de Montréal compte pour 24 % de la population québécoise.
- **52 %** des personnes au Québec qui sont restées sous la MPC en 2020 malgré les prestations liées à la COVID-19 (PCU, PCRE etc.), habitent l'île de Montréal.

Effet des prestations liées à la COVID-19 sur le taux de pauvreté

17,9 % Population sous la MPC en 2016 - Agglomération	11,0 % Population sous la MPC en 2021 - Agglomération
En 2016, 339 955 personnes vivant sous le seuil de la MPC résidaient dans l'agglomération de Montréal	En 2021, il est possible d'observer une diminution artificielle et temporaire du nombre de personnes sous la MPC (216 155 personnes)
Constats : <ul style="list-style-type: none">• Rappelons que la MPC ne devrait pas être utilisée comme un seuil de sortie de la pauvreté, mais plutôt comme une mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la satisfaction des besoins de base;• Les prestations liées à la COVID-19 ont permis temporairement aux ménages d'avoir accès à un revenu supérieur à la MPC pour l'année 2020 et ainsi de sortir momentanément des milliers de personnes du seuil statistique de la pauvreté;• En attendant des données subséquentes aux distorsions causées par la pandémie, il est recommandé, lorsque possible, d'utiliser les données de l'année 2019 provenant d'autres sources que le recensement 2021 pour obtenir un taux global de pauvreté. Les données du recensement 2021 doivent néanmoins être utilisées pour produire des données croisées avec des variables sociodémographiques.	

Un taux de faible revenu plus élevé à Montréal à tous les stades de vie¹



Enjeux spécifiques et leviers d'intervention de la Ville de Montréal

Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont pour points communs une difficulté à répondre à leurs **besoins de base** en matière de logement, d'alimentation, d'accès aux services et de transport. Il importe néanmoins de reconnaître et de s'attarder aux enjeux spécifiques et combinés de certains groupes de population pour offrir une réponse adéquate aux défis posés par les inégalités sociales. Comme ces personnes se trouvent souvent au carrefour de multiples discriminations, l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) est un outil essentiel pour mieux capter ces enjeux et doit être un élément central du prochain plan d'action gouvernemental. La Ville de Montréal déploie des efforts afin d'institutionnaliser l'ADS+ dans ces pratiques organisationnelles afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination. C'est un levier qui se retrouve de façon transversale dans le tableau ci-dessous.

Populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque	Constats préliminaires	Exemples d'enjeux (non exhaustif)	Aperçu des leviers de la Ville de Montréal (non exhaustifs)
Ensemble des populations	Agglomération de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> 282 000 (17,0 %) personnes vivant sous le seuil de la MPC en 	<ul style="list-style-type: none"> Incapacité à couvrir les besoins de base et à s'épanouir (dignité); Privation matérielle et risque de passage à la 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Montréal 2030 Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025

¹Source : Statistique Canada, Recensement 2021.

	<p>2019, comparativement à 5,5 % hors de l'île de Montréal;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 346 000 (20,9 %) personnes vivant dans un ménage gagnant moins de la moitié du revenu médian en 2019, comparativement à 9,3 % hors de l'île de Montréal. 	<p>pauvreté;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile à plusieurs services, notamment institutionnels; • Discrimination, marginalisation et non respect des droits de la personne. 	
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Plus à risque que les hommes d'avoir des revenus après impôts, de moins de 30 000 \$. • Le revenu d'emploi annuel des femmes qui travaillent à plein temps est plus faible que celui des hommes. En 2020, il était de 56 000 \$, comparativement à 63 600 \$ pour les hommes. • 69 % des personnes ayant perdu leur emploi au Québec entre février et mars 2020 étaient des femmes (120 200 femmes comparativement à 55 100 hommes). • 81,3 % des parents de familles monoparentales à faible revenu en 2020 sont des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des inégalités entre les sexes (revenu, emploi, santé, etc.). • Pression et stress générés par la conciliation travail-famille. • Exposition à des situations de violence conjugale et du harcèlement de rue. • Sexisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de sensibilisation et de prévention de la violence faite aux femmes. Ex. : contribution à une étude sur le harcèlement de rue dans les transports collectifs et les espaces publics et à la campagne d'affichage « Le harcèlement de rue, c'est non. <u>Témoins, agissons.</u> ». • Alliances pour la solidarité (Entente Ville-MESS) : soutien d'initiatives favorisant l'égalité et l'intégration sociale et économique des femmes.
Enfants/jeunes/familles	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles montréalaises sont plus à risque de vivre de la précarité économique, et ce, peu importe la composition du ménage et l'âge des enfants. • Près d'une famille sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de stimulation (moteur, intellectuel, affectif et social). • Accès limité aux activités culturelles, sportives et de loisirs. • Accès limité à certains services gouvernementaux, dont les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention Montréal : programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants, les jeunes et leur famille en situation de vulnérabilité. • Programme d'aménagement urbain inclusif - Volet Enfants.

	<p>dix avec enfants de moins de 18 ans (9,5 %) sur l'île de Montréal, ne disposait pas des revenus nécessaires à la couverture des besoins de base (seuil de la MPC). C'est deux fois plus qu'en dehors de l'agglomération (4,3 %).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de la moitié des familles monoparentales montréalaises ayant un enfant d'âge préscolaire (52,8 %) ne disposent pas des ressources requises pour se sortir de la pauvreté (revenu viable). 	<p>scolaires particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maltraitance ou négligence. • Décrochage scolaire. • Disponibilité restreinte d'infrastructures et d'espaces accessibles, inclusifs et sécuritaires pour les enfants (0-18 ans). • Répercussions intergénérationnelles de la pauvreté. • Âgisme. 	
Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • 34,6 % des personnes québécoises âgées de 65 ans et plus qui sont à faible revenu selon la MPC habitent l'île de Montréal. • Chez les 85 ans et plus, cette proportion monte à 44,5 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement social. • Disponibilité restreinte d'infrastructures et d'espaces accessibles, inclusifs et sécuritaires. • Accès limité à des soins de santé adaptés, incluant à domicile. • Discrimination et harcèlement des locataires âgés (phénomène plus marquée pour les personnes immigrantes et racisées et les membres de la communauté LGBTQ2S+). • Stigmatisation et âgisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'intervention à l'égard des personnes âgées (plan MADA). • Programme d'aménagement urbain inclusif - Volet Personnes âgées.
Personnes racisées	<ul style="list-style-type: none"> • Le revenu médian des hommes racisés (22 000 \$) et des femmes racisées (20 800 \$) non immigrant est considérablement inférieur à ceux des hommes blancs (45 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité et accès limité à plusieurs services gouvernementaux. • Accès difficile au marché du travail et précarité des emplois. • Reconnaissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Montréal inclusive au travail. • Bureau de Lutte contre le racisme et les discriminations systémiques. • Appel à projets : programme Montréal

	<p>600 \$) et des femmes blanches (36 000 \$).²</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces personnes représentent environ le tiers de la population montréalaise (*nous référons ici aux personnes désignées par Statistique Canada comme des membres des minorités visibles). 	<p>limitée des diplômes et des compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Racisme et discrimination. 	<p>Inclusive 2021-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets : territoires d'inclusion prioritaires (TIP).
Nouveaux arrivants	<ul style="list-style-type: none"> • La pauvreté touche fortement les immigrante.es à statut précaire et les personnes nouvellement arrivées. Une réalité encore plus marquée chez les personnes arabes et asiatiques. • 50 000 personnes seraient sans statut à Montréal. • 42,1 % des personnes racisées qui sont immigrantes à statut précaire (résidence non-permanente) sont en situation de pauvreté. • Faute de logement et d'emploi, l'itinérance chez les demandeurs d'asile augmente. En décembre 2022, la Maison du Père notait qu'ils représentaient 10 % à 15 % de la clientèle totale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité inhérente à la régularisation des statuts. • Accès limité aux services municipaux et gouvernementaux. • Exploitation et emplois précaires. • Coûts élevés et difficulté d'accès à des services d'accompagnement juridique et de soutien aux démarches d'immigration. • Discrimination, racisme, préjugés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'action pour les migrants à statut précaire et sans statut. • Stratégie Montréal inclusive au travail. • Station nouveau départ, un lieu regroupant une offre complète de services publics à l'intention des personnes nouvelles arrivantes. • Appel à projets : programme Montréal Inclusive 2021-2024. • Appel à projets : territoires d'inclusion prioritaires (TIP).
Personnes autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'agglomération de Montréal, en 2021, 16 675 personnes avaient une identité autochtone.³ • Les personnes autochtones domiciliées à Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité restreinte de services culturellement adaptés. • Discrimination, stigmatisation et préjugés. • Désaffiliation sociale et itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

² Statistiques du revenu d'emploi, selon la minorité visible, le plus haut niveau de scolarité, le statut d'immigrant et l'année de revenu.

³ Statistique Canada, recensement 2021- totalisations personnalisées.

	<p>ont un taux de pauvreté plus élevé qu'ailleurs au Québec (15,4 % vs 5,8 %). La pauvreté chez les personnes Autochtones est également plus forte que chez les personnes racisées à Montréal (14 %).</p> <ul style="list-style-type: none"> • À Montréal, la proportion des Autochtones en situation d'itinérance visible est estimée à près de 12 % dans le cadre de l'exercice de dénombrement, soit un taux 17 fois supérieur à la représentation populationnelle.⁴ • 64 % des femmes autochtones (vs 54 % des hommes) déclarent une dégradation de leur santé mentale dans la foulée de la crise sanitaire.⁵ 		
Personnes en situation d'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> • 3 149 personnes en situation d'itinérance à Montréal dénombrées en 2018 (54 % des 5 789 dans l'ensemble du Qc).⁶ • Des études montrent que les personnes en situation d'itinérance de rue ont une espérance de vie de 10 à 20 années de moins que la population en général (Eynard, 2019; Roncarati et al., 2020). 	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des situations de violence. • Présence d'enjeux de dépendance, de santé physique et mentale. • Discrimination, stigmatisation et préjugés. • Difficulté à intégrer la communauté ou réintégrer un logement et le milieu de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025</u> : inclusion et cohabitation sociale. • Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), laquelle intervient pour désamorcer des situations de détresse et de conflits dans l'espace public, en collaboration avec le SPVM et le milieu communautaire. • Alliances pour la solidarité (Entente

⁴ Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018.

<https://jecomptemtl2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montral-rvision-8-avril-2019.pdf>

⁵ Statistique Canada, 23 juin 2020.

⁶ LATIMER, Eric, et François BORDELEAU. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018, Ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2019.

			Ville-MESS) - Soutien d'initiatives favorisant l'accès aux services et la cohabitation sociale des personnes en situation d'itinérance.
Personnes ayant des limitations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de pauvreté chez les personnes ayant des limitations fonctionnelles est plus élevé que chez les personnes qui n'en ont pas, et ce, pour tous les groupes d'âges à partir de 18 ans. Il est également plus important à Montréal (12,6%) que dans le reste du Québec (7,0%) Si la pauvreté tend à diminuer pour les personnes de 45 à 64 ans sans limitations fonctionnelles, celles qui ont des limitations voient leur risque de pauvreté augmenter, presque doubler. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité à des services publics et municipaux inclusifs. Disponibilité restreinte d'infrastructures et d'espaces accessibles, inclusifs et sécuritaires. Capacitisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Chantier en accessibilité universelle 2020-2024. Programme d'accessibilité universelle visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles municipaux. Programme d'aménagement urbain inclusif - Volet Personnes ayant une limitation fonctionnelle.
Personnes LGBTQ2+	<ul style="list-style-type: none"> Au Canada, pour le quatrième trimestre de 2022, 42 % des personnes LGBTQ2+ éprouvaient de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers comparé à 34 % des personnes qui ne sont pas LGBTQ2+.⁷ En 2019, les personnes LGBTQ2+ du Canada présentaient un écart négatif de 7 % dans le taux d'emploi et de 11 % dans l'accès aux 	<ul style="list-style-type: none"> Harcèlement et discrimination dans l'espace public. Difficulté inhérente à la reconnaissance de la diversité des besoins. Accès à des services de santé et d'hébergement adaptés. Homophobie, lesbophobie, transphobie. 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des communautés LGBTQ+ en 2019 pour capter les obstacles rencontrés dans l'accès aux services municipaux. Formation et outils de sensibilisation pour le personnel municipal (Boîte à outils LGBTQ2+, accompagnement des unités, etc.). Soutien d'initiatives communautaires. Ex. : service d'écoute Interligne.

⁷ Source : Enquête sociale canadienne

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv/recreate.action?pid=4510008701&selectedNodeIds=3D44,3D45,3D46,4D1,5D1&checkedLevels=0D1,1D1,1D2&refPeriods=20221001,20221001&dimensionLayouts=layout2,layout2,layout3,layout2,layout3,layout2&vectorDisplay=false>

⁸ Source : OCDE

<https://www.oecd.org/fr/canada/sag2019-canada-fr.pdf>

	postes d'encadrement de haut niveau que les personnes n'étant pas LGBTQ2+. ⁸		<ul style="list-style-type: none">• Participation au réseau international des villes LGBTQ2+, Rainbow Cities Network.
--	---	--	---

